



Projet de parc éolien des 47 Mines

Communes de Oinville-Saint-Liphard et de Boisseaux

Départements de l'Eure-et-Loir (28) et du Loiret (45)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE)

Pièce 7 : Capacités techniques et financières

PIÈCES DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

L'architecture retenue pour les pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale est la suivante :

- Pièce 1 : Description du projet
- Pièce 2 : Note de présentation non technique
- Pièce 3 : Justificatifs de maîtrise foncière
- Pièce 4a : Étude d'impact
- Pièce 4b : Annexes de l'étude d'impact
- Pièce 5 : Résumé non technique de l'étude d'impact
- Pièce 6a : Étude de dangers
- Pièce 6b : Résumé non technique de l'étude de dangers
- **Pièce 7 : Capacités techniques et financières**
- Pièce 8a : Plans de situation
- Pièce 8b : Plans d'ensemble

La présente « Pièce 7 : Capacités techniques et financières » présente les éléments liés aux capacités techniques et financières du demandeur.

SOMMAIRE

I. LE PORTEUR DE PROJET	4
II. LES AUTEURS DES ÉTUDES	4
I. LES CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DU DEMANDEUR	5
I.1. LES CAPACITÉS TECHNIQUES	5
I.2. LES CAPACITÉS FINANCIÈRES	6
II. LES ANNEXES	15

I. LE PORTEUR DE PROJET

Ce projet est porté par la société WKN France spécialisée dans le développement de projets d'énergies renouvelables. Il est développé pour le compte de la société SAS Parc éolien des 47 Mines qui aura la charge de la construction et de l'exploitation du parc éolien.

LA PERSONNE À CONTACTER

Le contact de la personne chargé du dossier est :

LASPOUGEAS Thomas
WKN FRANCE
Immeuble le Sanitat
 10 Rue Charles Brunellière
 44100 NANTES
 Tél : 02.40.58.73.10
t.laspougeas@wkn-france.fr



LA SOCIÉTÉ DE PROJET

Société	Parc Éolien des 47 Mines
Dénomination/raison sociale	SAS Parc Éolien des 47 Mines
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Numéro SIRET	937 646 222 00011
Siège social	Immeuble le Sanitat 10 rue Charles Brunellière 44100 Nantes
Qualité du signataire de la demande	Directeur Général
Capital social	100,00 Euros
RCS	937 646 222 R.C.S. Nantes
Téléphone	02 40 58 73 10
Nature de l'activité	Le développement, la construction et l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelable.



II. LES AUTEURS DES ÉTUDES

La rédaction finale de l'étude d'impact et du dossier de demande d'autorisation environnementale a été réalisée par le bureau d'études AEPE-Gingko.

Les rédacteurs des différents volets constituant l'étude sont présentés ci-après.

AEPE Gingko

Romain LEGRAND – Chargé d'études environnement
 Gaël BEAUFILS – Chargé d'études environnement
 66 rue du Roi René
 49250 La Ménitré
 Tél : 02 41 68 06 95



Étude d'impact

Institut d'Écologie Appliquée

Damien PIAULT – Chargé d'études faune
 Mathieu NORMANT – Chargé d'études faune
 Nicolas HUGOT – Chargé d'études flore
 16 rue de Gradoux
 45800 Saint-Jean-de-Braye
 Tél : 02 38 86 90 90



Étude naturaliste

SILLAGE

Romain PREVOSTEAU – Ingénieur paysagiste
 Résidence Athéa
 9 rue Kerautret Botmel
 35000 Rennes
 Tél : 02 99 30 61 58



Étude paysagère et photomontages

Sixense Engineering

Simon BELLEVILLE – Ingénieur acousticien
 22-24 rue Lavoisier – Bâtiment A – 1er étage
 92000 NANTERRE
 Tél : 01 55 17 20 83



Étude acoustique

I. LES CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DU DEMANDEUR

L'article D181-15-2 du code de l'environnement indique que lorsque l'autorisation environnementale concerne un projet relevant du 2° de l'article L. 181-1 (autorisation au titre des ICPE), le dossier de demande est complété par une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation »

Le maître d'ouvrage du projet de parc éolien des 47 Mines est la société WKN FRANCE.

I.1. LES CAPACITÉS TECHNIQUES

On rappellera tout d'abord les principes suivants :

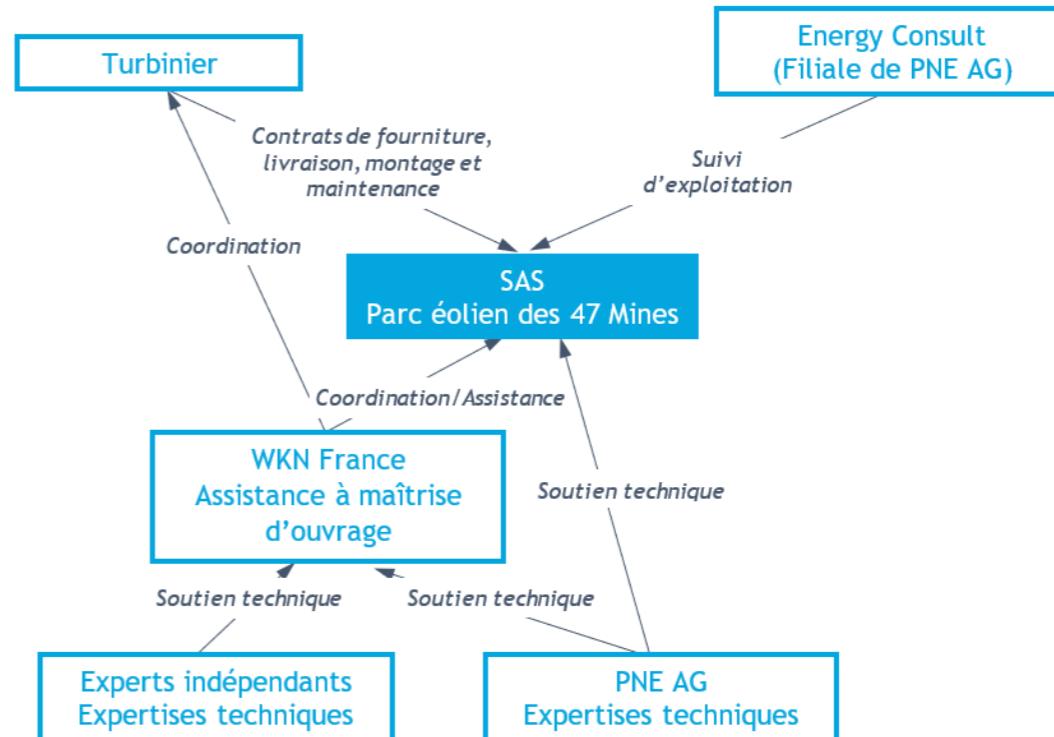
- Le pétitionnaire peut présenter les capacités techniques d'une autre société avec laquelle elle aurait conclu des accords de partenariat, au motif « qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'interdit à un exploitant de sous-traiter certaines tâches » (CAA Marseille 11 juillet 2011 comités de sauvegarde de Clarencey-Valensole, req. 09MA 020 14).
- Les capacités techniques peuvent être démontrées par l'expérience du groupe auquel appartient le pétitionnaire, alors même qu'il n'aurait pas lui-même expérience dans l'exploitation des ICPE (CAA Lyon, 05 avril 2012, req 10LY02466, Ecopole services)
- Par arrêt n°15BX02701 du 14 mars 2017, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a confirmé la solution retenue par le Conseil d'Etat par arrêt du 22 février 2016 : le demandeur d'une autorisation d'exploiter une installation classée (ICPE) doit démontrer ses capacités techniques et financières "propres ou fournies par un tiers".

I.1.1. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Conformément à l'article D181-15-2 du Code de l'environnement, les éléments présentés dans les paragraphes qui suivent visent à présenter les modalités prévues par le pétitionnaire pour établir les capacités techniques et financières qu'il entend mettre en œuvre pour réaliser son projet.

I.1.2. CAPACITÉS TECHNIQUES

La société SAS Parc éolien des 47 Mines s'appuiera sur les compétences et l'expérience de WKN France et PNE AG pour la phase de construction du projet par la conclusion de contrats spécifiques de coordination et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. La société SAS Parc éolien des 47 Mines sera le Maître d'Ouvrage et la coordination sera assurée par WKN France. La société sera notamment en relation avec les experts techniques de PNE AG et avec des experts indépendants.



Pour le Contrôle Technique de la conception et du chantier, WKN France fait appel à un organisme de contrôle indépendant et agréé par l'État. Celui-ci est présent à toutes les phases pour vérifier et valider la conception des plans et la bonne exécution des travaux dans les règles de l'art. Tout au long du chantier, la Coordination de la Sécurité et de la Protection de Santé est également confiée à une entreprise agréée par l'État.

Les entreprises prestataires pour le chantier de construction sont choisies notamment en fonction de critères de qualité technique et de critères environnementaux.

Le chantier hors aérogénérateurs est réparti en 4 lots :

- Pistes et plateformes ;
- Fondations ;
- Réseaux enterrés ;
- Poste de livraison.

Le choix des aérogénérateurs est réalisé principalement en fonction des critères techniques de vent. La société exploitante conclut avec le turbinier retenu un contrat de fourniture, livraison, montage et maintenance par lequel le constructeur est en charge de la fourniture, du transport, du montage et de la mise en service des aérogénérateurs.

La réalisation de ces prestations s'effectue sous le contrôle de WKN France qui s'assure de la qualité des ouvrages, de la sécurité des personnels ainsi que du respect des règles environnementales fixées dans le cahier des clauses techniques lors de la consultation.

Contrat de maintenance : La maintenance sera assurée par le constructeur dans le cadre d'un contrat de maintenance qui garantit un niveau de disponibilités des machines à l'exploitant. Si la technologie des turbines est relativement complexe, elle est maîtrisée par les constructeurs qui assurent la maintenance de leurs machines pendant la phase d'exploitation du parc.

I.2. LES CAPACITÉS FINANCIÈRES

I.2.1. MONTANT DE L'INVESTISSEMENT ESTIMÉ

Le montant de l'investissement estimé pour la réalisation du projet de Parc éolien des 47 Mines, dans l'optique d'une installation de 4 éoliennes d'une puissance maximale de 26,4 MW, est de 52,5 millions d'euros selon le détail suivant :

- Coût des machines : 28,4 millions € ;
- Coût de construction : 9,4 millions € ;
- Cout du Raccordement : 3,2 millions € ;
- Autres : 11,5 millions €.

I.2.2. MONTAGE FINANCIER

I.2.2.1. GÉNÉRALITÉS

La SAS Parc éolien des 47 Mines, futur exploitant du parc éolien, portera cet investissement. Cette société est filiale à 100 % de WKN Ausland qui est elle-même détenue à 100 % par PNE Erneuerbare Energien GmbH, elle-même détenue à 100 % par PNE AG, société cotée en bourse.

Le schéma ci-contre présente l'organigramme de l'actionnariat de la SAS Parc éolien des 47 Mines.

Le financement du projet sera, comme pour chacun des projets développés par le groupe PNE, réalisé par une combinaison de fonds propres, pour environ 20 % du montant, et une partie de dette bancaire, pour environ 80 % du montant. Le détail du modèle de financement du parc éolien est présenté au paragraphe suivant.

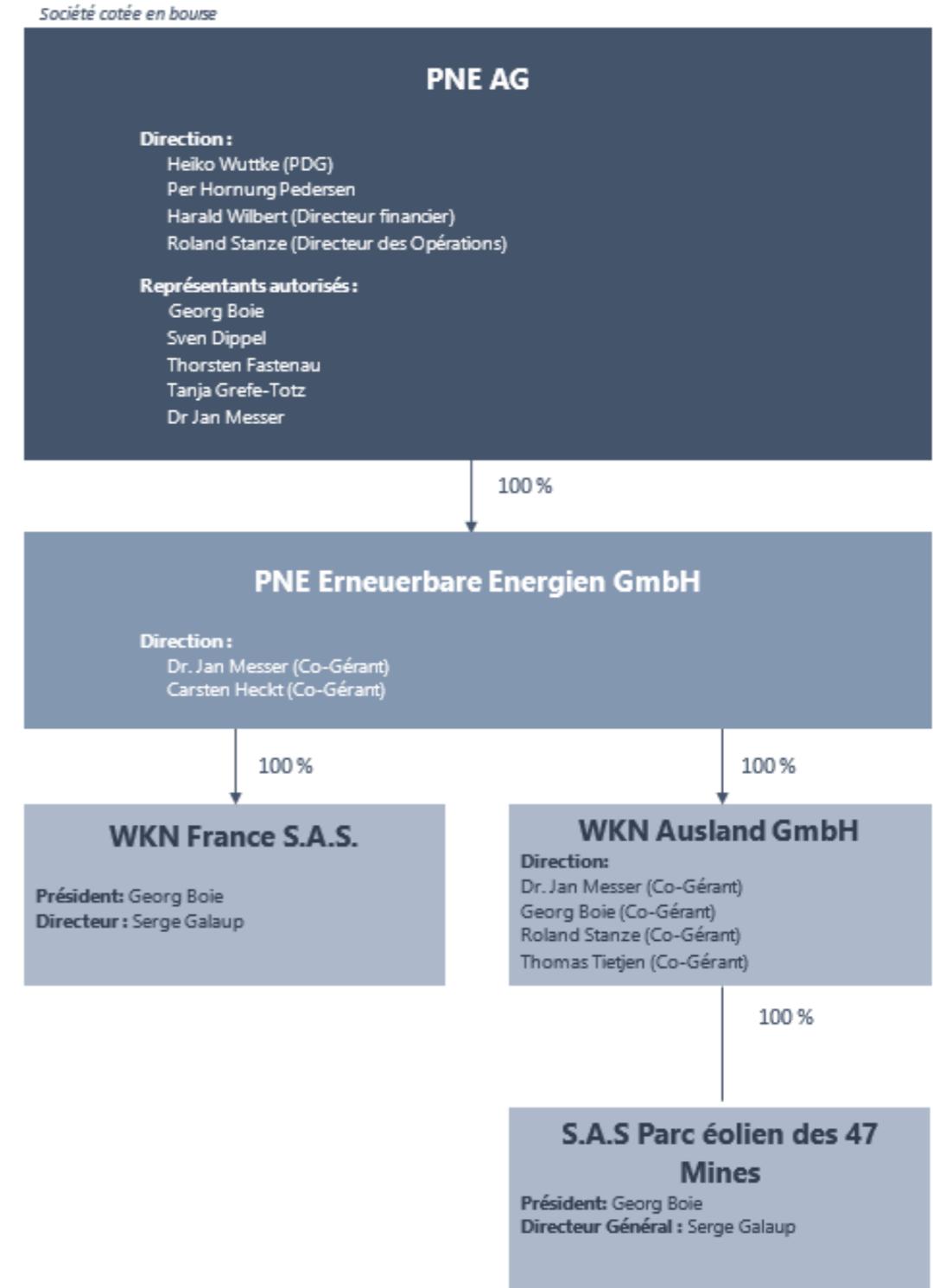


Figure 1 : Organigramme de l'actionnariat de la SAS Parc éolien des 47 Mines

I.2.2.2. SPÉCIFICITÉS DU FINANCEMENT DES PROJETS ÉOLIENS

Le mode de financement des parcs éoliens est une des premières caractéristiques de la profession. La quasi-totalité des projets éoliens fait l'objet d'un financement de projet. Ce type de financement est un financement sans recours, basé sur la seule rentabilité du projet. La banque qui accorde le prêt considère ainsi que les flux de trésorerie futurs sont suffisamment sûrs pour rembourser l'emprunt en dehors de toute garantie fournie par les actionnaires du projet. Or ce type de financement de projet n'est possible que si la société emprunteuse n'a pas d'activités extérieures au projet.

Une société ad hoc est donc créée pour chaque projet éolien, dans notre cas la SAS Parc éolien des 47 Mines. Cette société de projet est en relation contractuelle avec les entreprises qui assureront l'exploitation et la maintenance du parc.

Lors d'un financement de projet, des audits techniques, juridiques et assurantiels sont réalisés par des experts indépendants, et la banque prêteuse peut estimer si le projet porte un risque très faible de non-rentabilité. C'est la raison pour laquelle les établissements bancaires acceptent généralement de prêter environ 80% du montant de l'investissement, notamment grâce aux études de vent poussées qui démontrent le productible attendu et la confirmation de la sécurisation du tarif d'achat de ce productible.

Dans le cas du Parc éolien des 47 Mines, il est prévu de vendre l'électricité produite au moyen d'un contrat de complément de rémunération. Ce dernier sera obtenu dans le cadre du régime des appels d'offres organisés par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) prévu par le Code de l'énergie. Si le projet est retenu dans le cadre de ces appels d'offres, le tarif de vente de l'électricité du parc éolien sera garanti au niveau du tarif de référence déposé à l'appel d'offre, pendant une durée de 20 ans, et sera composé d'une part vendue sur le marché de l'électricité et d'une prime payée au titre du contrat de complément de rémunération pour atteindre le tarif de référence.

À ce stade, le futur chiffre d'affaires du Parc éolien des 47 Mines est donc estimé sur la base d'une hypothèse de tarif de vente de l'électricité. Cette hypothèse est établie à la suite d'analyses des appels d'offres passés et de l'évolution des marchés de vente de l'électricité en France et dans d'autres pays. Le tarif de référence qui sera proposé lors du dépôt du dossier du Parc éolien des 47 Mines à l'appel d'offres sera déterminé en fonction d'une analyse poussée établie au préalable. À ce jour, et compte tenu des résultats des derniers appels d'offres en France, il a été décidé de prendre en considération, pour les simulations économiques, une valeur conservatrice pour le tarif de vente de 84,0 € par MWh.

Les capacités financières doivent être mobilisées pour la construction du parc éolien. Une fois la construction réalisée, les revenus générés par la vente du productible dans le cadre du régime réglementé sont suffisants pour assurer l'exploitation du parc éolien.

Sur les plus de 2 300 parcs en exploitation aujourd'hui en France et selon nos informations, aucun cas de faillite n'a été recensé.

La capacité à financer l'investissement initial, alliée au bénéfice du régime réglementé, est donc une preuve suffisante de la capacité financière de la société. Ainsi, si le futur exploitant ne parvient pas à mobiliser cette capacité à réaliser l'investissement initial, le parc éolien ne pourra être construit et aucune exploitation n'interviendra. Par voie de conséquence, aucune nuisance ne sera induite par le projet et les intérêts protégés par le Code de l'environnement seront à fortiori protégés.

I.2.2.3. PHASE DE CONSTRUCTION

Fort de ses 29 ans d'expérience dans le secteur éolien, le groupe PNE AG a l'expertise technique et commerciale pourachever le développement et construire le Projet.

Comme précisé dans le paragraphe précédent, le financement du projet permettra de mobiliser les capacités financières nécessaires à la construction du parc éolien. La banque prêteuse financera au moins 80 % des coûts de construction.

En cas de défaut de financement de projet par la banque, PNE AG a les capacités de fournir à la Société de Projet la totalité des fonds nécessaires à la construction du Projet. Elle s'engage ainsi à fournir à la société de projet les sommes nécessaires pour réaliser 100% de l'investissement initial et assurer donc le financement de la construction du projet.

I.2.2.4. PHASE D'EXPLOITATION

Un plan d'affaire prévisionnel du projet est fourni en page suivante. Celui-ci est calculé sur une durée de 20 années d'exploitation des 4 éoliennes du Parc éolien des 47 Mines. Il prend en compte un investissement total de 52,5 millions d'euros, par prêt à 4,2 % d'intérêts par an. Enfin, il est basé sur une hypothèse de tarif d'appel d'offres.

Les charges d'exploitation comprennent l'ensemble des charges courantes encourues pendant la phase d'exploitation, notamment les loyers, les assurances, les frais de maintenance et de réparation, les coûts de gestion technique et administrative et les frais liés au respect des différentes obligations réglementaires comme la constitution des garanties pour le démantèlement et les suivis environnementaux.

Les revenus de la société assureront ainsi ses capacités financières pour l'exploitation du parc. En toute hypothèse, la société PNE AG s'est engagée à lui apporter les fonds nécessaires si besoin en était.

Les constructeurs fournissent une garantie relative aux éventuels défauts des éoliennes, une garantie de disponibilité des éoliennes, une garantie de courbe de puissance et une garantie relative au niveau sonore des éoliennes installées.

Le contrat de maintenance entre le demandeur et le fabricant des éoliennes ne se concluant qu'après l'obtention des autorisations, le demandeur n'est pas en mesure de le fournir au jour du dépôt de la présente demande.

I.2.2.5. PHASE DE DÉMANTÈLEMENT

Conformément à la réglementation, la SAS Parc éolien des 47 Mines doit garantir, à la mise en service de l'installation, le démantèlement du parc auprès d'un organisme financier. Le détail de l'évaluation des garanties financières est présenté en partie suivante.

Au-delà des garanties financières, l'ensemble des coûts de démantèlement sont d'ores et déjà anticipés et intégrés dans le plan d'affaires prévisionnel du projet.

En application de l'article L. 515-46 du Code de l'environnement, la société WKN Ausland sera, en toute hypothèse, en cas de défaillance de l'exploitant, responsable du démantèlement de l'installation et de la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à l'exploitation, quel que soit le motif de la cessation de l'activité. En toute hypothèse, la société PNE AG, dont dépend entièrement la SAS Parc éolien des 47 mines, s'est engagée à lui apporter les fonds nécessaires si besoin en était.

Tableau 1 : Plan d'affaire du Parc éolien des 47 Mines sur 20 ans

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Années d'exploitation	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048
Production d'électricité en kWh	53 390 000	53 390 000	53 390 000	53 390 000	53 390 000	53 390 000	53 390 000	53 390 000	53 390 000	53 390 000	53 390 000	53 390 000	53 390 000	53 390 000	53 390 000	53 390 000	53 390 000	53 390 000	53 390 000	53 390 000
Prix de vente en Euro/KWh	0,0840	0,0841	0,0846	0,0851	0,0856	0,0862	0,0867	0,0872	0,0877	0,0882	0,0888	0,0893	0,0898	0,0904	0,0909	0,0915	0,0920	0,0926	0,0931	0,0937
Chiffre d'affaires	4 484 760	4 491 487	4 518 436	4 545 547	4 572 820	4 600 257	4 627 858	4 655 626	4 683 559	4 711 661	4 739 931	4 768 370	4 796 980	4 825 762	4 854 717	4 883 845	4 913 148	4 942 627	4 972 283	5 002 117
Maintenance	-376 675	-384 208	-391 892	-399 730	-407 725	-415 879	-424 197	-432 681	-441 334	-450 161	-459 164	-468 348	-477 715	-487 269	-497 014	-506 955	-517 094	-527 436	-537 984	-548 744
Autres charges d'exploitation (incl. Garantie démantèlement)	-287 755	-290 612	-292 645	-294 282	-295 950	-297 650	-299 382	-301 148	-302 947	-304 780	-306 649	-308 553	-310 493	-312 470	-314 485	-316 538	-318 630	-320 762	-317 092	-317 645
Taxes locales (IFER, CVAE, CFE et taxe foncière)	-203 094	-223 345	-236 675	-240 822	-245 046	-249 349	-253 732	-258 196	-262 744	-267 376	-272 095	-276 902	-281 799	-286 787	-291 869	-297 045	-302 319	-307 691	-313 164	-318 740
Coûts annualisés des mesures ERC	-66 833	-59 968	-61 168	-62 391	-72 342	-64 912	-66 210	-67 534	-68 885	-79 871	-71 668	-73 101	-74 563	-76 054	-88 184	-79 127	-80 710	-82 324	-83 970	-97 362
TOTAL Charges d'exploitation	-934 356	-958 133	-982 380	-997 225	-1 021 062	-1 027 790	-1 043 521	-1 059 559	-1 075 910	-1 102 189	-1 109 576	-1 126 904	-1 144 570	-1 162 581	-1 191 552	-1 199 665	-1 218 752	-1 238 213	-1 252 211	-1 282 491
Résultat des activités d'exploitation	3 550 404	3 533 354	3 536 056	3 548 322	3 551 758	3 572 467	3 584 338	3 596 067	3 607 649	3 609 472	3 630 355	3 641 467	3 652 411	3 663 182	3 663 165	3 684 180	3 694 396	3 704 414	3 720 072	3 719 625
Charges financières	-421 306	-1 652 395	-1 564 851	-1 477 307	-1 389 763	-1 302 219	-1 214 675	-1 127 131	-1 039 586	-952 042	-864 498	-776 954	-689 410	-601 866	-514 322	-426 778	-339 233	-251 689	-164 145	-76 601
Résultat après charges financières	3 129 098	1 880 959	1 971 205	2 071 015	2 161 995	2 270 248	2 369 663	2 468 936	2 568 063	2 657 430	2 765 856	2 864 512	2 963 001	3 061 316	3 148 843	3 257 403	3 355 162	3 452 725	3 555 927	3 643 024
Taxes sur la SPV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-29 338	-43 852	-56 166	-67 132	-80 727	-92 972	-105 192	-118 118	-555 018
Résultat après taxes et dettes	180 561	29 241	42 266	62 262	153 430	261 873	361 477	460 941	560 260	649 819	758 440	827 953	912 123	998 321	1 075 081	1 170 245	1 255 960	1 341 503	1 431 982	2 757 260

I.2.3. LES CAPACITÉS FINANCIÈRES DU GROUPE PNE AG

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires consolidé (CA) du groupe PNE AG pour les années 2019 à 2023.

Tableau 2 : CA consolidé de PNE AG de 2019 à 2023

CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
132 800 000 €	109 700 000 €	117 700 000 €	126 200 000 €	121 500 000 €

PNE AG dispose de l'expertise technique et commerciale d'achever le développement, de construire et d'exploiter le Projet. En cas de défaut de financement de projet par la banque, PNE AG possède les capacités de fournir à la Société de Projet la totalité des fonds nécessaires à la construction du Projet, à son exploitation et à son démantèlement.

I.2.4. L'EXPÉRIENCE DE PNE AG DANS LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DE PARCS ÉOLIENS

PNE AG, société fondée en 1995, est l'une des entreprises majeures du développement de projets éoliens clé en main en Europe et aux Etats-Unis. Elle a installé au total 2 198 éoliennes pour une capacité totale de plus de 6 718 MW, ce qui équivaut à un investissement de plus de 13 milliards d'euros.

Ses activités, menées par environ 632 employés, vont de l'identification de sites à fort potentiel jusqu'au financement et à la construction clé en main des parcs en passant par les études et le développement. Une fois les parcs en exploitation, le groupe PNE AG en assure la gestion technique et commerciale.

La société maintient d'excellentes relations avec les différentes banques finançant ses projets qui la décrivent comme un partenaire sérieux et fiable.

Le tableau suivant présente une liste des parcs éoliens construits et/ou revendus par PNE AG en Europe et Etats-Unis.

Tableau 3 : Liste des parcs éoliens construits et/ou revendus par PNE AG en Europe et aux Etats-Unis (source PNE AG, novembre 2024)

Nom du projet	Pays	Puissance totale du parc (MW)	Type d'éolienne	Nombre d'éolienne	Date de vente ou de mise en service
Westerbur	Allemagne	0.15	Tacke T300	1	1991
Ostermarsch	Allemagne	5.50	Enercon E-40	11	1993
Bensersiel	Allemagne	0.45	Enercon E-40	1	1993
Utgast	Allemagne	3.15	Enercon E-40	7	1994
Theener I	Allemagne	0.90	Enercon E-40	2	1994
Schwalkenstrom	Allemagne	2.00	Vestas V39	4	1994
Hedwigenkoog	Allemagne	2.25	Vestas V27	10	1994
Büttel	Allemagne	2.00	Vestas V39	4	1995
Rugenort	Allemagne	3.00	Vestas V44	5	1996
Fiefbergen	Allemagne	1.20	Vestas V44	2	1996
Theener II	Allemagne	0.50	Enercon E-40	1	1997
Nordleda	Allemagne	17.90	Enercon E-40 / AN-Bonus AN 600	33	1997
Lübz I	Allemagne	6.00	Enercon E-40	12	1997

Nom du projet	Pays	Puissance totale du parc (MW)	Type d'éolienne	Nombre d'éolienne	Date de vente ou de mise en service
Eberschütz I	Allemagne	1.80	Vestas V44	3	1997
Dornumeriel	Allemagne	0.50	Enercon E-40	1	1997
Wöhrden III	Allemagne	3.60	Vestas V47	6	1998
Wöhrden II	Allemagne	8.58	Vestas V47	13	1998
Wöhrden I	Allemagne	6.60	Vestas V47	10	1998
Westeregeln I	Allemagne	2.00	AN-Bonus AN 1	2	1998
Schönberg	Allemagne	4.80	Vestas V44	8	1998
Lübz II	Allemagne	3.60	Enercon E-40	6	1998
Holtriem	Allemagne	52.50	Enercon E-66	35	1998
Altenbruch I	Allemagne	20.80	Nordex N60	16	1998
Wöhrden West	Allemagne	2.40	Vestas V44	4	1999
Wöhrden Nord-West	Allemagne	1.98	Vestas V47	3	1999
Windenergiefonds Westküste	Allemagne	15.18	Vestas V47	23	1999
Werder	Allemagne	0.60	Enercon E-40	1	1999
Waldfteucht	Allemagne	3.00	DeWind DW62	3	1999
Süderdeich	Allemagne	2.64	Vestas V47	4	1999
Sörup	Allemagne	5.30	Vestas V66 / Vestas V80	3	1999
Rosenschloß	Allemagne	2.64	Vestas V47	4	1999
Rantrum	Allemagne	9.90	Vestas V66	6	1999
Puls	Allemagne	16.50	Vestas V66	10	1999
Osterbruch	Allemagne	8.00	AN-Bonus AN 1	8	1999
Hörne	Allemagne	3.90	AN-Bonus AN 1,3	3	1999
Eberschütz II	Allemagne	1.32	Vestas V47	2	1999
Wulfsdorf	Allemagne	11.55	Vestas V66	7	2000
Wesel	Allemagne	0.60	Enercon E-40	1	2000
Wanna I	Allemagne	2.00	AN-Bonus AN 1	2	2000
Staßfurt	Allemagne	4.50	Südwind S70	3	2000
Rakow	Allemagne	12.60	DeWind DW48	21	2000
Meerhof XI	Allemagne	18.15	Vestas V66	11	2000
Kuhla	Allemagne	6.60	Vestas V66	4	2000
Klein Rodensleben	Allemagne	4.95	Vestas V66	3	2000
Huje	Allemagne	24.75	Vestas V66	15	2000
Hopsten	Allemagne	2.00	Enercon E-58	2	2000
Helenenberg I	Allemagne	6.50	Nordex N60	5	2000
Gardelegen	Allemagne	9.00	DeWind DW62	9	2000
Falkenhagen	Allemagne	9.00	Südwind S77	6	2000
Dunningen	Allemagne	3.00	Enercon E-66	2	2000
Blauenstein	Allemagne	1.50	Südwind S70	1	2000
Zinndorf	Allemagne	14.85	Vestas V66	9	2001
Westeregeln II	Allemagne	2.60	Nordex N62	2	2001
Wanna II	Allemagne	2.00	AN-Bonus AN 1	2	2001

Nom du projet	Pays	Puissance totale du parc (MW)	Type d'éolienne	Nombre d'éolienne	Date de vente ou de mise en service
Pülfingen I	Allemagne	1.30	AN-Bonus AN 1,3	1	2001
Meerhof II	Allemagne	3.30	Vestas V66	2	2001
Lüdersdorf	Allemagne	20.00	Vestas V80	10	2001
Loof	Allemagne	9.90	Vestas V66	6	2001
Lissa	Allemagne	3.00	Enercon E-66	2	2001
Lauterbach	Allemagne	1.80	DeWind DW48	3	2001
Lange Heide	Allemagne	2.40	Enercon E-40	4	2001
Kötzlin-Barenthin I	Allemagne	12.60	Enercon E-66	7	2001
Kemnitz	Allemagne	21.60	Enercon E-66	12	2001
Helenenberg II	Allemagne	12.00	Südwind S70	8	2001
Hassendorf	Allemagne	6.25	DeWind DW62	5	2001
Hambergen	Allemagne	3.30	Vestas V47	5	2001
Grasberg	Allemagne	1.20	DeWind DW48	2	2001
Grana	Allemagne	1.80	Enercon E-40	3	2001
Gerdau-Schwienau I	Allemagne	5.00	DeWind DW64	4	2001
Apensen	Allemagne	34.65	Vestas V66	21	2001
Wönkhausen	Allemagne	8.00	Vestas V80	4	2002
Wilmersdorf	Allemagne	10.80	Enercon E-66	6	2002
Tüchen	Allemagne	19.80	Enercon E-66	11	2002
Seelow	Allemagne	18.00	Vestas V80	9	2002
Quitzow	Allemagne	2.40	Enercon E-40 / Enercon E-66	2	2002
Pülfingen II	Allemagne	5.20	AN-Bonus AN 1,3	4	2002
Nordwalde	Allemagne	2.00	NEG Micon NM60	2	2002
Norderwöhren III	Allemagne	2.55	Vestas V52	3	2002
Mangelsdorf	Allemagne	13.00	Nordex N 62	10	2002
Laubuseschbach	Allemagne	3.00	Fuhrländer MD70	2	2002
Langenberg	Allemagne	4.00	Vestas V80	2	2002
Kretzschau	Allemagne	1.80	Enercon E-66	1	2002
Kötzlin-Barenthin II	Allemagne	18.00	Enercon E-66	10	2002
Keula-Helbedündorf	Allemagne	1.20	DeWind DW48	2	2002
Helenenberg III	Allemagne	3.00	Südwind S70	2	2002
Gyhum	Allemagne	0.60	Enercon E-40	1	2002
Großheide	Allemagne	7.50	Enercon E-66	5	2002
Gerdau-Schwienau II	Allemagne	11.25	DeWind DW64	9	2002
Extertal	Allemagne	2.00	Vestas V80	1	2002
Erfeld	Allemagne	2.60	AN-Bonus AN 1,3	2	2002
Bentfeld	Allemagne	8.25	Vestas V66	5	2002
Zitz-Warchau	Allemagne	30.00	NEG Micon NM64	20	2003
Zernitz	Allemagne	14.40	Enercon E-66	8	2003

Nom du projet	Pays	Puissance totale du parc (MW)	Type d'éolienne	Nombre d'éolienne	Date de vente ou de mise en service
Sieglitz	Allemagne	4.00	Vestas V80	2	2003
Rositz	Allemagne	13.50	Südwind S70	9	2003
Kremptdorf	Allemagne	15.75	Vestas V80 / Vestas V66	8	2003
Hopsten II	Allemagne	4.00	Enercon E-58	4	2003
Görlitz	Allemagne	18.00	Enercon E-66	10	2003
Bremervörde-Iselersheim	Allemagne	9.00	Südwind S70	6	2003
Wöhrden IV	Allemagne	1.32	Vestas V47	2	2004
Willich	Allemagne	4.00	Vestas V80	2	2004
Waldfeucht-Obspringen	Allemagne	18.00	Enercon E-66	10	2004
Waldfeucht-Bocket II	Allemagne	7.20	Enercon E-66	4	2004
Waldfeucht-Bocket I	Allemagne	1.80	Enercon E-66	1	2004
Wagenfeld-Ströhen II	Allemagne	2.00	Vestas V80	1	2004
Wagenfeld-Ströhen	Allemagne	4.00	Vestas V80	2	2004
Schönhagen	Allemagne	10.00	Vestas V90	5	2004
Schönberg II	Allemagne	2.00	Vestas V80	1	2004
Putlitz Süd	Allemagne	10.00	Vestas V90	5	2004
Porep-Jännersdorf	Allemagne	62.00	Vestas V90	31	2004
Norderwöhren IV	Allemagne	0.85	Vestas V52	1	2004
Niemegk-Haseloff I	Allemagne	26.00	Vestas V80	13	2004
Klein Süstedt	Allemagne	4.00	Vestas V80	2	2004
Carzig	Allemagne	3.00	Enercon E-58	3	2004
Zerbst	Allemagne	3.00	GE Wind Energy	2	2005
Roter Berg	Allemagne	6.00	Vestas V82	4	2005
Kemberg	Allemagne	15.00	Südwind S70	10	2005
Horst	Allemagne	4.00	Vestas V80	2	2005
Gerdshagen-Rapshagen	Allemagne	14.00	Vestas V90	7	2005
Bechlin	Allemagne	3.00	NEG Micon NM72	2	2005
Bad Essen II	Allemagne	4.00	Vestas V90	2	2005
Bad Essen	Allemagne	4.00	Vestas V90	2	2005
Karcino	Pologne	51.00	Vestas V90	17	2006
Prötzel	Allemagne	14.00	Vestas V80	7	2006
Kruse-Gersdorf	Allemagne	8.00	Vestas V80	4	2006
Kittlitz	Allemagne	10.00	Vestas V90	5	2006
Kaarst	Allemagne	12.00	Vestas V80	6	2006
Halenbeck	Allemagne	18.00	Vestas V80	9	2006
Groß Welle	Allemagne	20.00	Vestas V80	10	2006
Freyenstein	Allemagne	16.00	Vestas V80	8	2006
Freudenberg-Beiersdorf	Allemagne	28.00	Vestas V80	14	2006

Nom du projet	Pays	Puissance totale du parc (MW)	Type d'éolienne	Nombre d'éolienne	Date de vente ou de mise en service
Brieske	Allemagne	6.00	Vestas V80	3	2006
Snyder		63.00	Vestas V90	21	2007
Cortijo de Guerra	Espagne	42.00	Vestas V90	14	2007
Francofonte	Italie	72.00	Vestas V90	24	2007
Wulkow	Allemagne	10.00	Vestas V90	5	2007
Oelsig	Allemagne	4.00	Vestas V90	2	2007
Niemegk-Haseloff II	Allemagne	4.00	Vestas V80	2	2007
Karstädt	Allemagne	20.00	Vestas V90	10	2007
Hiddesdorf	Allemagne	3.00	Südwind S70	2	2007
Rocca Rossa	Italie	58.00	Gamesa G90	29	2008
Prötzel III	Allemagne	4.00	Vestas V80	2	2008
Vigne de Foix	France	6.00	Vestas V90	2	2008
Thouarsais	France	12.00	Vestas V90	6	2008
Thire	France	11.90	Gamesa G58	14	2008
Terre aux Saints	France	9.00	Vestas V90	3	2008
Ramiers	France	12.00	Vestas V90	4	2008
Pouillé'Hermenault	France	11.90	Gamesa G58	14	2008
Noirterre	France	12.00	Vestas V90	6	2008
Mesnil	France	9.00	Vestas V90	3	2008
La Vallière	France	8.00	Vestas V90	4	2008
La Pagodière	France	6.00	Vestas V90	2	2008
Grande Epine	France	12.00	Vestas V90	4	2008
Chapelle-Gaudin	France	12.00	Vestas V90	6	2008
Bouville	France	12.00	Vestas V90	4	2008
Beauséjour	France	8.00	Vestas V90	4	2008
Wehrhain	Allemagne	16.00	Vestas V90	8	2009
Verl	Allemagne	4.00	Vestas V90	2	2009
Schwienau II	Allemagne	10.00	Vestas V80	5	2009
Schönhagen II	Allemagne	2.30	Enercon E-70-4	1	2009
Oelsig II	Allemagne	2.00	Vestas V90	1	2009
Leddin II	Allemagne	2.00	Vestas V90	1	2009
Leddin	Allemagne	10.00	Vestas V90	5	2009
Langwedel	Allemagne	20.00	Vestas V90	10	2009
Karstädt II	Allemagne	2.00	Vestas V90	1	2009
Calau-Schadewitz	Allemagne	8.00	Vestas V90	4	2009
Buchholz	Allemagne	36.00	Vestas V90	18	2009
Apensen	Allemagne	2.00	Vestas V80	1	2009
Alt Zeschdorf	Allemagne	6.00	Vestas V90	3	2009
Altenbruch II	Allemagne	25.80	Vestas V90/3 / Vestas V80/2 / Siemens SWT3,6	9	2009
Bardy	Pologne	50.00	Vestas V90	25	2010

Nom du projet	Pays	Puissance totale du parc (MW)	Type d'éolienne	Nombre d'éolienne	Date de vente ou de mise en service
Giunchetto	Italie	29.75	Vestas V52	35	2010
Vetschau	Allemagne	2.00	Vestas V90	1	2010
Schulenburg	Allemagne	6.00	Vestas V90	3	2010
Oldendorf	Allemagne	12.00	Enercon E-53	15	2010
Kittlitz II	Allemagne	16.00	Vestas V90	8	2010
Hedwigenkoog	Allemagne	13.80	Enercon E82	6	2010
Görke	Allemagne	10.00	Vestas V90	5	2010
Elze	Allemagne	3.20	Enercon E-53	4	2010
Mozart		30.00	Nordex N100	12	2011
Suderbruch	Allemagne	16.00	Vestas V90	8	2011
Rugenort	Allemagne	6.90	Enercon E82	3	2011
Wagner		6.00	Vestas V90	2	2012
Kemberg II	Allemagne	10.00	Vestas V90	5	2012
Hollige	Allemagne	10.00	Vestas V90	5	2012
Ebersgrün	Allemagne	8.20	Repower MM 92	4	2012
Zernitz II	Allemagne	6.00	Vestas V90	3	2013
Langwedel II	Allemagne	8.00	Vestas V90	4	2013
Kropp	Allemagne	9.00	Vestas V112	3	2013
Kastorf	Allemagne	15.00	Vestas V112	5	2013
Görke-Söllenthin I	Allemagne	4.00	Vestas V90	2	2013
Weidehof	Allemagne	18.40	Enercon E-70	8	2014
Sontra	Allemagne	12.00	Nordex N117	5	2014
Leddin IV	Allemagne	4.00	Vestas V90	2	2014
Kropp	Allemagne	9.00	Vestas V112	3	2014
Kemberg III	Allemagne	9.60	Nordex N117	4	2014
Kemberg II A	Allemagne	2.00	Vestas V90	1	2014
Görke-Söllenthin II	Allemagne	2.00	Vestas V90	1	2014
Calau II D	Allemagne	15.40	Vestas V112	5	2014
Calau II C	Allemagne	15.40	Vestas V112	5	2014
Calau II A	Allemagne	15.40	Vestas V112	5	2014
Dargies	France	12.00	Enercon E82	6	2014
Tralorg	Grande-Bretagne	20.00	N. N.	8	2015
Penbreck	Grande-Bretagne	18.00	N. N.	6	2015
Meikle Hill	Grande-Bretagne	13.80	N. N.	6	2015
Kennoxhead	Grande-Bretagne	64.60	N. N.	19	2015
Waldfeucht (Repowering)	Allemagne	12.00	Vestas V112	4	2015
Siebenbäumen	Allemagne	6.15	Vestas V112	2	2015
Nentzelsrode	Allemagne	4.60	Enercon E-82	2	2015
Loof II	Allemagne	10.15	Vestas V112 / Vestas V90	4	2015
Chransdorf	Allemagne	57.60	Nordex N117	24	2015
Borkum Riffgrund 1	Allemagne	312.00	SWT-4.0-120 (Siemens)	78	2015

Nom du projet	Pays	Puissance totale du parc (MW)	Type d'éolienne	Nombre d'éolienne	Date de vente ou de mise en service
Wipperförde	Allemagne	9.60	Nordex N117	4	2016
Westerengel	Allemagne	23.10	Vestas V112	7	2016
Köhlen	Allemagne	21.30	Enercon E101	7	2016
Holzthaleben	Allemagne	4.80	Nordex N117	2	2016
Gode Wind 2	Allemagne	252.00	SWT-6.0-154 (Siemens)	42	2016
Gode Wind 1	Allemagne	330.00	SWT-6.0-154 (Siemens)	55	2016
Engelschoff	Allemagne	10.18	Enercon E-92	5	2016
Apensen II	Allemagne	6.00	Nordex N117	2	2016
Vivaldi		79.75	Siemens SWT-2.625-120 / Siemens SWT-2.3-108	31	2017
Laxaskogen	Suède	25.20	Siemens SWT-3.6-130	7	2017
Kührstedt-Alstede	Allemagne	43.20	Senvion 3.2M114 / Siemens SWT-3.2-113	13	2017
Kirchengel	Allemagne	9.90	Vestas V112	3	2017
Altenbruch Repowering	Allemagne	33.00	Nordex N117	11	2017
Sommette-Eaucourt	France	21.60	Nordex N117	9	2017
Riaucourt	France	12.00	Siemens-3.6-130	5	2017
Longeves	France	9.00	Nordex N117	3	2017
Barwice	Pologne	42.00	Siemens SWT-3.0-113	14	2018
Fiume Santo	Italie	16.25	Nordex N117	12	2018
Wangerland	Allemagne	10.70	Enercon E82 / E101	4	2018
Looff	Allemagne	16.50	Vestas V112	5	2018
Groß-Niendorf	Allemagne	7.66	GE 3.8	2	2018
Gerdau-Repowering	Allemagne	21.60	Nordex N131	6	2018
Saint Martin l'Ars	France	10.25	Senvion MM92	5	2018
Puchot	France	7.05	Enercon E92	3	2018
Maisonnais	France	6.00	Vestas V100 / Senvion MM100	3	2018
Daméraucourt	France	14.10	Enercon E92	6	2018
Målarberget	Suède	113.00	Vestas V150	27	2019
Jasna	Pologne	132.00	Vestas V126	39	2019
Partanna	Italie	14.40	Nordex N117	6	2019
Castelgrande	Italie	30.00	Nordex N117	10	2019
Wölsickendorf	Allemagne	16.80	Vestas V150	4	2019
Schlenzer	Allemagne	6.50	GE 3.2-130	2	2019
Neuenwalde	Allemagne	7.20	Nordex N117	2	2019
Kittlitz III b	Allemagne	3.45	Vestas V136	1	2019
Kittlitz III a	Allemagne	17.25	Vestas V126 / Vestas V136	5	2019
Borkum Riffgrund 2	Allemagne	448.00	MHI Vestas V164-8.0MW	56	2019

Nom du projet	Pays	Puissance totale du parc (MW)	Type d'éolienne	Nombre d'éolienne	Date de vente ou de mise en service
Laperrière	France	19.20	Nordex N117	8	2019
Kleinbüllesheim I	Allemagne	4.70	Enercon E92	2	2020
Hultema	Suède	60.00	Siemens SG 155	11	2021
Haga Haga	Afrique du Sud	140.00	N. N.	0	2021
Poarta Alba	Roumanie	117.60	Vestas V150	21	2021
Mircea Voda	Roumanie	25.20	Vestas V150	6	2021
Mihai Viteazu	Roumanie	78.00	Vestas V150	13	2021
Kuslin	Pologne	39.60	Vestas V126	12	2021
Krzecin	Pologne	19.20	Nordex N117	8	2021
Zahrenholz	Allemagne	21.60	Nordex N131	6	2021
Lentföhrden	Allemagne	8.40	Vestas V150	2	2021
Langstedt B	Allemagne	4.20	Vestas V150	1	2021
Langstedt A	Allemagne	8.40	Vestas V150	2	2021
Holstentor	Allemagne	13.50	Nordex N149	3	2021
Erfurt-Ost	Allemagne	5.50	GE-158	1	2021
Boitzenhagen	Allemagne	25.05	Vestas V136 / Vestas V126	7	2021
Nanteuil	France	13.20	Vestas V110	6	2021
Castellani	Italie	39.60	Nordex N131	11	2022
Wahlsdorf	Allemagne	19.38	GE 3.2	6	2022
Kuhstedt II	Allemagne	22.00	GE 5.5-158	4	2022
Groß Oesingen-Steinhorst	Allemagne	32.40	Nordex N131	9	2022
Gnutz West I	Allemagne	8.40	Vestas V150 / Vestas V136	2	2022
Adensen West	Allemagne	3.45	Vestas V126	1	2022
Adensen	Allemagne	3.45	Vestas V126	1	2022
Chantonnay	France	9.00	Nordex N131	3	2022
Stuvenborn Ia	Allemagne	10.20	Vestas V150 / Vestas V136	2	2023
Mansbach	Allemagne	28.50	Nordex N149	5	2023
Kuhstedt Repowering	Allemagne	1.60	Enercon E-53	2	2023
Hassendorf	Allemagne	2.50	DeWind D6	2	2023
Hamwarde	Allemagne	11.40	Nordex N149	2	2023
Sallachy	Grande-Bretagne	43.00	N. N.	0	2024
Schenkenglensfeld II	Allemagne	6.60	SG 155	1	2024
Schenkenglensfeld I	Allemagne	19.80	SG 155	3	2024
Papenrode	Allemagne	59.40	Siemens Gamesa SG 6.6-170	9	2024
Heitzelberg	Allemagne	5.50	GE-158	1	2024
Heidmoor	Allemagne	36.00	Vestas V162 / Vestas V150	6	2024
Gode Wind 3 (originally Gode Wind 3 & 4)	Allemagne	242.00	Siemens Gamesa 11MW-200 DD	23	2024

I.2.5. LE PLAN D'AFFAIRE PRÉVISIONNEL

Le plan d'affaires prévisionnel du demandeur est joint au présent document. Il concerne la durée du futur contrat d'achat avec l'acheteur de l'électricité produite. Les données de ce plan d'affaires prévisionnel sont quasi certaines.

Y figurent les montants prévisionnels de chiffres d'affaires, de coût et de flux de trésorerie du projet avant et après impôts, notamment les charges et produits d'exploitation mettant en évidence les prestations de maintenance.

En application du système dit de « l'obligation d'achat » prévu à l'article L 314-1 du code de l'énergie, EDF ou les Distributeurs Non Nationalisés sont tenus d'apporter un Complément de Rémunération sur une durée de 20 ans au Producteur vendant sa production sur le marché de l'électricité, à un prix fixé par arrêté du Ministre de l'Environnement (« complément de rémunération »).

Il n'y a donc, pour les projets éoliens, pas de risque commercial et le chiffre d'affaires prévisionnel est connu dès la phase de conception avec un niveau d'incertitude extrêmement faible¹.

Quant aux charges d'exploitation, elles sont très faibles dans leur montant et très prévisibles dans leur montant et leur récurrence. Elles sont très largement couvertes par les revenus du parc éolien. En outre, l'exploitant souscrira, notamment à la demande de la banque, une assurance perte d'exploitation pour tout événement entraînant la destruction de l'éolienne et/ou une interruption de la production. Dans le cadre de leurs garanties, les fabricants d'éolienne garantissent systématiquement un taux de disponibilité minimale de l'éolienne.

On ajoutera que la banque exige et vérifie que le plan d'affaires prévisionnel comprenne :

- Toutes les charges d'exploitation et reposent sur des hypothèses prudentes,
- Une réserve constituée pour faire face à tout imprévu tel des conditions météorologiques exceptionnellement défavorables.

L'extrême fiabilité du plan d'affaires prévisionnel du projet éolien garantit que le demandeur disposera des capacités financières nécessaires au sens de la réglementation en vigueur.

I.2.6. LES ASSURANCES

Tous les prestataires intervenant pour la construction et l'exploitation du parc éolien seront titulaires de polices d'assurance adaptées, dans leur nature et montant, à leur activité.

Quant au demandeur, il sera titulaire :

- D'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle destinée à couvrir sa responsabilité délictuelle vis-à-vis des tiers
- D'une police d'assurance exploitation couvrant tout événement entraînant la destruction de l'éolienne et/ou une interruption de la production.

¹ A l'issue de cette période de 20 ans, compte tenu de l'augmentation constante des prix de l'énergie, les experts estiment que le prix sur le marché libre sera au moins similaire au « tarif d'achat ».

I.2.7. LA GARANTIE DÉMANTÈLEMENT

La réglementation applicable aux parcs éoliens prévoit un mécanisme de garanties de démantèlement. Celles-ci doivent être constituées à la mise en service de la centrale.

Le calcul des garanties financières s'effectue, conformément au droit applicable à la date de dépôt de la présente demande, grâce à la formule de l'annexe I de l'arrêté du 26 août 2011 modifié relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement :

$$M = \Sigma(Cu)$$

Avec :

- M : Montant de la garantie financière ;
- Cu : est le coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur, calculé selon les dispositions du II de l'annexe I du présent arrêté. Il correspond aux opérations de démantèlement et de remise en état d'un site après exploitation prévues à l'article R. 515-36 du code de l'environnement.

Le coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur (Cu) est fixé par les formules suivantes :

- a) Lorsque la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est inférieure ou égale à 2 MW :

$$Cu = 75\ 000$$

- b) Lorsque la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est supérieure à 2 MW :

$$Cu = 75\ 000 + 25\ 000 * (P-2)$$

où :

- Cu est le montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur ;
- P est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW).

Pour le projet de Parc éolien des 47 Mines, le montant des garanties financières s'élèvera à :

$$M = 4 * [75\ 000 + 25\ 000 * (6,6-2)] = 760\ 000 \text{ €}$$

Ce montant sera bien sûr actualisé en fonction du droit applicable à la date de mise en service de la centrale.

A la mise en service de l'installation, l'exploitant aura, en toute hypothèse, constitué les garanties de démantèlement soit par un engagement écrit d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'une entreprise d'assurance ou d'une société de caution mutuelle, soit d'une consignation entre les mains de la Caisse des dépôts et consignations, soit d'un fonds de garantie privé.

L'exploitant réactualisera tous les cinq ans le montant des garanties financières, par application de la formule mentionnée en annexe II de l'arrêté du 26 août 2011 modifié relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement ou en application de toute autre réglementation qui s'y substituerait.

La formule est la suivante :

ANNEXE II
FORMULE D'ACTUALISATION DES COÛTS

$$M_n = M \times \left(\frac{Index_n}{Index_0} \times \frac{1 + TVA}{1 + TVA_0} \right)$$

M_n est le montant exigible à l'année n.

M est le montant initial de la garantie financière de l'installation.

Index_n est l'indice TP01 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie.

Index₀ est l'indice TP01 en vigueur au 1er janvier 2011, fixé à 102,1807 calculé sur la base 20.

TVA est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction à la date d'actualisation de la garantie.

TVA₀ est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1er janvier 2011, soit 19,60 %.

II. LES ANNEXES

ANNEXE 1 -	KBIS DE LA SOCIÉTÉ PROJET	16
ANNEXE 2 -	AVIS DES PROPRIÉTAIRES : ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR DE DÉMANTÈLEMENT	16
ANNEXE 3 -	AVIS DU MAIRE SUR LA REMISE EN ÉTAT DU SITE ET LE DÉMANTÈLEMENT	18
ANNEXE 4 -	LETTRE D'ENGAGEMENT : CONSTITUTION DES GARANTIES FINANCIÈRES POUR LE DÉMANTÈLEMENT ET ATTESTATION DES CAPACITÉ TECHNIQUES	18
ANNEXE 5 -	ATTESTATION DE REMISE EN MAIN PROPRE DU RNT DE L'ÉTUDE D'IMPACT	19
ANNEXE 6 -	ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ DU PARC ÉOLIEN DES 47 MINES	27

Annexe 1 - KBIS de la société projet

Greffre du Tribunal de Commerce de Nantes
Immeuble Rhuys
2 bis quai François Mitterrand
BP 86209
44262 Nantes CEDEX 2

N° de gestion 2024B04114

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES à jour au 21 novembre 2024

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	937 646 222 R.C.S. Nantes
Date d'immatriculation	21/11/2024
Dénomination ou raison sociale	SAS Parc Eolien des 47 Mines
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	100,00 Euros
Adresse du siège	Immeuble le Sanitat 10 rue Charles Brunellière 44100 Nantes
Activités principales	Le développement, la construction et l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelable.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 20/11/2123
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social	31/12/2025

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président	
Nom, prénoms	Boie Georg Christian
Date et lieu de naissance	Le 28/10/1981 à Filderstadt (Allemagne)
Nationalité	Allemande
Domicile personnel	12 IM ZOLLHAFEN 50678 KÖLN (Allemagne)

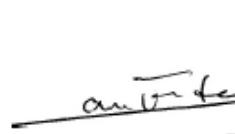
Directeur général

Nom, prénoms	Galaup Serge Henri
Date et lieu de naissance	Le 02/12/1966 à Tarbes (65)
Nationalité	Française
Domicile personnel	12 avenue des Acacias 44000 Nantes

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	Immeuble le Sanitat 10 rue Charles Brunellière 44100 Nantes
Activité(s) exercée(s)	Le développement, la construction et l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelable.
Date de commencement d'activité	30/10/2024
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier

Signature: 

FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S. Nantes - 21/11/2024 - 15:20:29

Annexe 2 - Avis des propriétaires : Attestations sur l'honneur de démantèlement

ANNEXE 4 bis AVIS SUR LE DEMANTELEMENT

Conformément aux dispositions de l'article D. 181-15-2 11° du Code de l'environnement applicable aux installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dont les installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent relèvent et de l'arrêté modifié du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la société WKN France m'a notifié pour avis les opérations de démantèlement et de remise en état qu'elle envisage de mettre en œuvre à l'arrêt définitif des installations.
En application de la réglementation en vigueur, je soussigné

Monsieur Jean-Claude BREHIER
Né le 31 décembre 1958 à Orléans
De nationalité Française
Demeurant à Fleury-les-Aubrais

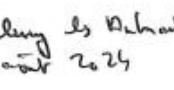
Propriétaire de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Commune	Parcelle		Lieu-dit	Contenance		
	Section	Numéro		HA	A	CA
Oinville-Saint-Liphard	YA	13	MEZIERES	10	46	49
Oinville-Saint-Liphard	ZL	10	LES QUARANTE SEPT MINES	8	24	37
Oinville-Saint-Liphard	ZL	13	LES QUARANTE SEPT MINES	1	30	19
Oinville-Saint-Liphard	ZL	14	LES QUARANTE SEPT MINES	1	28	59
Boisseaux	ZI	36	CHAMPILOGY	7	48	72

- Transmettre et donner un avis favorable aux opérations de démantèlement et de remise en état édictées par l'arrêté ci-avant mentionné ;
- Transmettre et donner l'avis suivant pour les opérations de remise en état des aires de grutage et des chemins d'accès, conformément à l'arrêté ci-avant mentionné :

[Sélectionner : choisir de maintenir/supprimer les mentions en fonction]

- Je souhaite le décalisement sur une profondeur de 40 (quarante) centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation :
- Des aires de grutage ;
 - Des chemins d'accès.
- Je souhaite conserver le maintien en état :
- Des aires de grutage ;
 - Des chemins d'accès.

Fait à : 
Le : 1^{er} mai 2024
Signature

19 / 28

ANNEXE 4 bis
AVIS SUR LE DEMANTELEMENT

Conformément aux dispositions de l'**article D. 181-15-2 11° du Code de l'environnement** applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dont les installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent relèvent et de l'arrêté modifié du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la société WKN France m'a notifié pour avis les opérations de démantèlement et de remise en état qu'elle envisage de mettre en œuvre à l'arrêt définitif des installations.

En application de la réglementation en vigueur, je soussigné

M. VAUZELLE Laurent
Né le 25 février 1961 à Toury
De nationalité française
Demeurant à Domont

Mme. VAUZELLE Anne-Chantal
Né le 11 avril 1963 à Janville
De nationalité française
Demeurant à Orléans

Mme. VAUZELLE Denise
Né le 2 avril 1933 à Tousson
De nationalité française
Demeurant à Orléans

Propriétaire de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

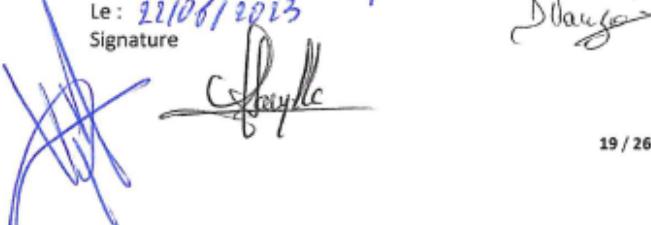
Commune	Section	Numéro	Lieu-Dit
Oinville-Saint-Liphard	ZL	1	LES QUARANTE SEPT MINES

- Transmettre et donner un avis favorable aux opérations de démantèlement et de remise en état édictées par l'arrêté ci-dessous mentionné ;
- Transmettre et donner l'avis suivant pour les opérations de remise en état des aires de grutage et des chemins d'accès, conformément à l'arrêté ci-dessous mentionné :

[Sélectionner : choisir de maintenir/supprimer les mentions en fonction]

- Je souhaite le décaissement sur une profondeur de 40 (quarante) centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation :
- Des aires de grutage ;
 - Des chemins d'accès.
- Je souhaite conserver le maintien en état :
- Des aires de grutage ;
 - Des chemins d'accès.

Fait à : Oinville-Saint-Liphard
Le : 22/06/2023
Signature



19 / 26

ANNEXE 4 bis
AVIS SUR LE DEMANTELEMENT

Conformément aux dispositions de l'**article D. 181-15-2 11° du Code de l'environnement** applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dont les installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent relèvent et de l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, la société (nom de la société en charge du projet) m'a notifié pour avis les opérations de démantèlement et de remise en état qu'elle envisage de mettre en œuvre à l'arrêt définitif des installations.

En application de la réglementation en vigueur, je soussigné

M. VAUZELLE Pascal
Né le 14 octobre 1965 à Janville
De nationalité française
Qui déclare être célibataire
Demeurant à Oinville-Saint-Liphard

Propriétaire de la (des) parcelle(s) suivante(s) :

Commune	Section	Numéro	Lieu-Dit
Oinville-Saint-Liphard	ZL	2	LES QUARANTE SEPT MINES
Oinville-Saint-Liphard	ZL	3	LES QUARANTE SEPT MINES

- Transmettre et donner un avis favorable aux opérations de démantèlement et de remise en état édictées aux points 1 et 2 de l'article 1 de l'arrêté ci-dessous mentionné ;
- Transmettre et donner l'avis suivant pour les opérations de démantèlement et de remise en état édictées au point 3 de l'article 1 de l'arrêté ci-dessous mentionné :

(Cocher la case correspondante)

- Je souhaite le décaissement sur une profondeur de 40 (quarante) centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation :
- Des aires de grutage ;
 - Des chemins d'accès.

- Je souhaite conserver le maintien en état :
- Des aires de grutage ;
 - Des chemins d'accès.

Fait à : Oinville-Saint-Liphard
Le : 21/06/2022
Signature



15 / 22

Annexe 3 - Avis du maire sur la remise en état du site et le démantèlement

Annexe 4 - Lettre d'engagement : constitution des garanties financières pour le démantèlement et attestation des capacité techniques

AVIS RELATIF AU DEMANTELEMENT ET A LA REMISE EN ETAT

PARC EOLIEN DES 47 MINES

Conformément aux dispositions de l'**article D. 181-15-2 11° du Code de l'environnement** applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dont les installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent relèvent et de l'arrêté modifié du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la société Parc éolien des 47 Mines m'a notifié pour avis les opérations de démantèlement et de remise en état qu'elle envisage de mettre en œuvre à l'arrêt définitif des installations.

En application de la réglementation en vigueur, en tant que Maire de la commune de Oinville-Saint-Liphard accueillant le projet du Parc Eolien des 47 Mines, je soussigné Monsieur Alain DUPUIS :

Transmet et donne un avis favorable aux opérations de démantèlement et de remise en état édictées aux points 1, 2 et 3 de l'article 29 I de l'arrêté ci-avant mentionné qui précise que :

1. Le démantèlement des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison. Dans le cadre d'un renouvellement dûment encadré par arrêté préfectoral, les postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison peuvent être réutilisés ;
2. L'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet et ayant été acceptée par ce dernier démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation. Dans le cadre d'un renouvellement dûment encadré par arrêté préfectoral, les fondations en place peuvent ne pas être excavées si elles sont réutilisées pour fixer les nouveaux aérogénérateurs.
3. La remise en état du site avec le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.

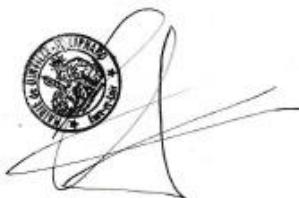
Les déchets de démolitions et de démantèlement sont réutilisés, recyclés, valorisés, ou à défaut éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet. Comme précisé à l'article 29 II de l'arrêté ci-avant mentionné.

La remise en état prévue se fera dans le respect de la réglementation en vigueur.

Fait pour être annexé au dossier de demande d'autorisation environnementale

Fait à : OINVILLE SAINT LIPHARD le : 24 Janvier 2025

Signature et cachet de la Mairie



Annexe 5 - Attestation de remise en main propre du RNT de l'étude d'impact



Votre interlocuteur : Thomas LASPOUGEAS / t.laspougeas@wkn-france.fr / 06 74 78 38 24

N° LRAR : 1A 217 636 4007 4

Objet : Transmission du Résumé Non Technique de l'étude d'impact du projet éolien des 47 Mines

Monsieur le Maire,

La société WKN France étudie un projet éolien sur la commune de Oinville-Saint-Liphard (28) depuis le mois d'octobre 2023. Après un peu plus d'un an d'étude, la société WKN France déposera prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale pour le compte de la SAS Parc éolien des 47 Mines.

Ce projet vise à l'implantation de quatre éoliennes et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Oinville-Saint-Liphard dans le département de l'Eure-et-Loir.

Conformément à l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons, Monsieur le Maire, par la présente le Résumé Non Technique de l'étude d'impact prévu au 2^e du II de l'article L 122-3.

Ce dernier décrit de manière synthétique les caractéristiques principales du projet devant faire l'objet d'un dépôt de demande d'autorisation environnementale au moins un mois après l'adresse de ce document.

Si toutefois vous souhaitez pouvoir obtenir d'avantage d'information à son sujet je suis à votre entière disposition et vous invite à bien vouloir me solliciter aux coordonnées ci-dessous :

- Adresse e-mail : t.laspougeas@wkn-france.fr
- Téléphone : 06 74 78 38 24

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Thomas LASPOUGEAS
Chef de projets éoliens



Votre interlocuteur : Thomas LASPOUGEAS / t.laspougeas@wkn-france.fr / 06 74 78 38 24

N° LRAR : 1A 217 636 4006 7

Objet : Transmission du Résumé Non Technique de l'étude d'impact du projet éolien des 47 Mines

Monsieur le Maire,

La société WKN France étudie un projet éolien sur la commune de Oinville-Saint-Liphard (28) depuis le mois d'octobre 2023. Après un peu plus d'un an d'étude, la société WKN France déposera prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale pour le compte de la SAS Parc éolien des 47 Mines.

Ce projet vise à l'implantation de quatre éoliennes et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Oinville-Saint-Liphard dans le département de l'Eure-et-Loir.

Conformément à l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons, Monsieur le Maire, par la présente le Résumé Non Technique de l'étude d'impact prévu au 2^e du II de l'article L 122-3.

Ce dernier décrit de manière synthétique les caractéristiques principales du projet devant faire l'objet d'un dépôt de demande d'autorisation environnementale au moins un mois après l'adresse de ce document.

Si toutefois vous souhaitez pouvoir obtenir d'avantage d'information à son sujet je suis à votre entière disposition et vous invite à bien vouloir me solliciter aux coordonnées ci-dessous :

- Adresse e-mail : t.laspougeas@wkn-france.fr
- Téléphone : 06 74 78 38 24

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Thomas LASPOUGEAS
Chef de projets éoliens



Votre interlocuteur : Thomas LASPOUGEAS / t.laspougeas@wkn-france.fr / 06 74 78 38 24

N° LRAR : 1A 217 636 4005 0

Objet : Transmission du Résumé Non Technique de l'étude d'impact du projet éolien des 47 Mines

Monsieur le Maire,

La société WKN France étudie un projet éolien sur la commune de Oinville-Saint-Liphard (28) depuis le mois d'octobre 2023. Après un peu plus d'un an d'étude, la société WKN France déposera prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale pour le compte de la SAS Parc éolien des 47 Mines.

Ce projet vise à l'implantation de quatre éoliennes et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Oinville-Saint-Liphard dans le département de l'Eure-et-Loir.

Conformément à l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons, Monsieur le Maire, par la présente le Résumé Non Technique de l'étude d'impact prévu au 2^e du II de l'article L. 122-3.

Ce dernier décrit de manière synthétique les caractéristiques principales du projet devant faire l'objet d'un dépôt de demande d'autorisation environnementale au moins un mois après l'adresse de ce document.

Si toutefois vous souhaitez pouvoir obtenir d'avantage d'information à son sujet je suis à votre entière disposition et vous invite à bien vouloir me solliciter aux coordonnées ci-dessous :

- Adresse e-mail : t.laspougeas@wkn-france.fr
- Téléphone : 06 74 78 38 24

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Thomas LASPOUGEAS
Chef de projets éoliens



Votre interlocuteur : Thomas LASPOUGEAS / t.laspougeas@wkn-france.fr / 06 74 78 38 24

N° LRAR : 1A 217 636 4004 3

Objet : Transmission du Résumé Non Technique de l'étude d'impact du projet éolien des 47 Mines

Monsieur le Maire,

La société WKN France étudie un projet éolien sur la commune de Oinville-Saint-Liphard (28) depuis le mois d'octobre 2023. Après un peu plus d'un an d'étude, la société WKN France déposera prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale pour le compte de la SAS Parc éolien des 47 Mines.

Ce projet vise à l'implantation de quatre éoliennes et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Oinville-Saint-Liphard dans le département de l'Eure-et-Loir.

Conformément à l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons, Monsieur le Maire, par la présente le Résumé Non Technique de l'étude d'impact prévu au 2^e du II de l'article L. 122-3.

Ce dernier décrit de manière synthétique les caractéristiques principales du projet devant faire l'objet d'un dépôt de demande d'autorisation environnementale au moins un mois après l'adresse de ce document.

Si toutefois vous souhaitez pouvoir obtenir d'avantage d'information à son sujet je suis à votre entière disposition et vous invite à bien vouloir me solliciter aux coordonnées ci-dessous :

- Adresse e-mail : t.laspougeas@wkn-france.fr
- Téléphone : 06 74 78 38 24

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Thomas LASPOUGEAS
Chef de projets éoliens



Votre interlocuteur : Thomas LASPOUGEAS / t.laspougeas@wkn-france.fr / 06 74 78 38 24

N° LRAR : 1A 217 636 4010 4

Objet : Transmission du Résumé Non Technique de l'étude d'impact du projet éolien des 47 Mines

Monsieur le Maire,

La société WKN France étudie un projet éolien sur la commune de Oinville-Saint-Liphard (28) depuis le mois d'octobre 2023. Après un peu plus d'un an d'étude, la société WKN France déposera prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale pour le compte de la SAS Parc éolien des 47 Mines.

Ce projet vise à l'implantation de quatre éoliennes et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Oinville-Saint-Liphard dans le département de l'Eure-et-Loir.

Conformément à l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons, Monsieur le Maire, par la présente le Résumé Non Technique de l'étude d'impact prévu au 2^e du II de l'article L. 122-3.

Ce dernier décrit de manière synthétique les caractéristiques principales du projet devant faire l'objet d'un dépôt de demande d'autorisation environnementale au moins un mois après l'adresse de ce document.

Si toutefois vous souhaitez pouvoir obtenir d'avantage d'information à son sujet je suis à votre entière disposition et vous invite à bien vouloir me solliciter aux coordonnées ci-dessous :

- Adresse e-mail : t.laspougeas@wkn-france.fr
- Téléphone : 06 74 78 38 24

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Thomas LASPOUGEAS
Chef de projets éoliens

Parc éolien des 47 Mines
Immeuble Le Sanitat, 10 rue Charles Brunellière, 44100 NANTES – Tél : 02 40 58 73 10 / Fax : 02 40 58 73 81



Votre interlocuteur : Thomas LASPOUGEAS / t.laspougeas@wkn-france.fr / 06 74 78 38 24

N° LRAR : 1A 217 636 4008 1

Objet : Transmission du Résumé Non Technique de l'étude d'impact du projet éolien des 47 Mines

Monsieur le Maire,

La société WKN France étudie un projet éolien sur la commune de Oinville-Saint-Liphard (28) depuis le mois d'octobre 2023. Après un peu plus d'un an d'étude, la société WKN France déposera prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale pour le compte de la SAS Parc éolien des 47 Mines.

Ce projet vise à l'implantation de quatre éoliennes et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Oinville-Saint-Liphard dans le département de l'Eure-et-Loir.

Conformément à l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons, Monsieur le Maire, par la présente le Résumé Non Technique de l'étude d'impact prévu au 2^e du II de l'article L. 122-3.

Ce dernier décrit de manière synthétique les caractéristiques principales du projet devant faire l'objet d'un dépôt de demande d'autorisation environnementale au moins un mois après l'adresse de ce document.

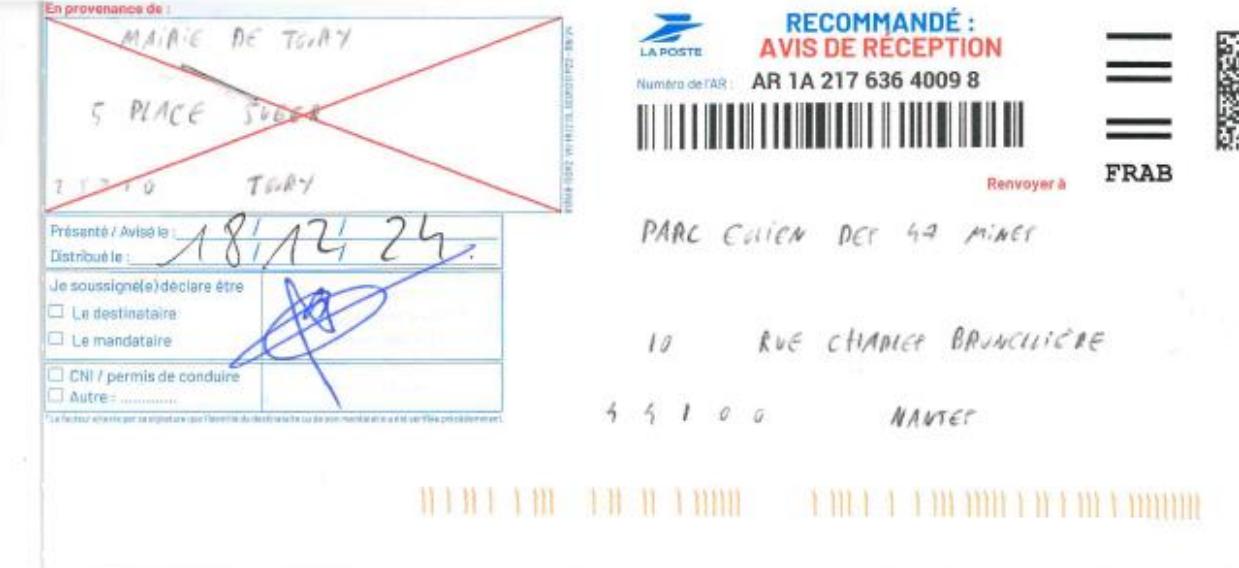
Si toutefois vous souhaitez pouvoir obtenir d'avantage d'information à son sujet je suis à votre entière disposition et vous invite à bien vouloir me solliciter aux coordonnées ci-dessous :

- Adresse e-mail : t.laspougeas@wkn-france.fr
- Téléphone : 06 74 78 38 24

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Thomas LASPOUGEAS
Chef de projets éoliens

Parc éolien des 47 Mines
Immeuble Le Sanitat, 10 rue Charles Brunellière, 44100 NANTES – Tél : 02 40 58 73 10 / Fax : 02 40 58 73 81



Votre interlocuteur : Thomas LASPOUGEAS / t.laspougeas@wkn-france.fr / 06 74 78 38 24

N° LRAR : 1A 217 636 4011 1

Objet : Transmission du Résumé Non Technique de l'étude d'impact du projet éolien des 47 Mines

Monsieur le Maire,

La société WKN France étudie un projet éolien sur la commune de Oinville-Saint-Liphard (28) depuis le mois d'octobre 2023. Après un peu plus d'un an d'étude, la société WKN France déposera prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale pour le compte de la SAS Parc éolien des 47 Mines.

Ce projet vise à l'implantation de quatre éoliennes et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Oinville-Saint-Liphard dans le département de l'Eure-et-Loir.

Conformément à l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons, Monsieur le Maire, par la présente le Résumé Non Technique de l'étude d'impact prévu au 2^e du II de l'article L. 122-3.

Ce dernier décrit de manière synthétique les caractéristiques principales du projet devant faire l'objet d'un dépôt de demande d'autorisation environnementale au moins un mois après l'adresse de ce document.

Si toutefois vous souhaitez pouvoir obtenir d'avantage d'information à son sujet je suis à votre entière disposition et vous invite à bien vouloir me solliciter aux coordonnées ci-dessous :

- Adresse e-mail : t.laspougeas@wkn-france.fr
- Téléphone : 06 74 78 38 24

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Thomas LASPOUGEAS
Chef de projets éoliens

Votre interlocuteur : Thomas LASPOUGEAS / t.laspougeas@wkn-france.fr / 06 74 78 38 24

N° LRAR : 1A 217 636 4009 8

Objet : Transmission du Résumé Non Technique de l'étude d'impact du projet éolien des 47 Mines

Monsieur le Maire,

La société WKN France étudie un projet éolien sur la commune de Oinville-Saint-Liphard (28) depuis le mois d'octobre 2023. Après un peu plus d'un an d'étude, la société WKN France déposera prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale pour le compte de la SAS Parc éolien des 47 Mines.

Ce projet vise à l'implantation de quatre éoliennes et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Oinville-Saint-Liphard dans le département de l'Eure-et-Loir.

Conformément à l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons, Monsieur le Maire, par la présente le Résumé Non Technique de l'étude d'impact prévu au 2^e du II de l'article L. 122-3.

Ce dernier décrit de manière synthétique les caractéristiques principales du projet devant faire l'objet d'un dépôt de demande d'autorisation environnementale au moins un mois après l'adresse de ce document.

Si toutefois vous souhaitez pouvoir obtenir d'avantage d'information à son sujet je suis à votre entière disposition et vous invite à bien vouloir me solliciter aux coordonnées ci-dessous :

- Adresse e-mail : t.laspougeas@wkn-france.fr
- Téléphone : 06 74 78 38 24

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Thomas LASPOUGEAS
Chef de projets éoliens



Votre interlocuteur : Thomas LASPOUGEAS / t.laspougeas@wkn-france.fr / 06 74 78 38 24

N° LRAR : 1A 217 636 4013 5

Objet : Transmission du Résumé Non Technique de l'étude d'impact du projet éolien des 47 Mines

Monsieur le Maire,

La société WKN France étudie un projet éolien sur la commune de Oinville-Saint-Liphard (28) depuis le mois d'octobre 2023. Après un peu plus d'un an d'étude, la société WKN France déposera prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale pour le compte de la SAS Parc éolien des 47 Mines.

Ce projet vise à l'implantation de quatre éoliennes et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Oinville-Saint-Liphard dans le département de l'Eure-et-Loir.

Conformément à l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons, Monsieur le Maire, par la présente le Résumé Non Technique de l'étude d'impact prévu au 2^e du II de l'article L. 122-3.

Ce dernier décrit de manière synthétique les caractéristiques principales du projet devant faire l'objet d'un dépôt de demande d'autorisation environnementale au moins un mois après l'adresse de ce document.

Si toutefois vous souhaitez pouvoir obtenir d'avantage d'information à son sujet je suis à votre entière disposition et vous invite à bien vouloir me solliciter aux coordonnées ci-dessous :

- Adresse e-mail : t.laspougeas@wkn-france.fr
- Téléphone : 06 74 78 38 24

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Thomas LASPOUGEAS
Chef de projets éoliens

Parc éolien des 47 Mines
Immeuble Le Sanitat, 10 rue Charles Brunelière, 44100 NANTES – Tél : 02 40 58 73 10 / Fax : 02 40 58 73 81

Votre interlocuteur : Thomas LASPOUGEAS / t.laspougeas@wkn-france.fr / 06 74 78 38 24

N° LRAR : 1A 217 636 4012 8

Objet : Transmission du Résumé Non Technique de l'étude d'impact du projet éolien des 47 Mines

Monsieur le Maire,

La société WKN France étudie un projet éolien sur la commune de Oinville-Saint-Liphard (28) depuis le mois d'octobre 2023. Après un peu plus d'un an d'étude, la société WKN France déposera prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale pour le compte de la SAS Parc éolien des 47 Mines.

Ce projet vise à l'implantation de quatre éoliennes et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Oinville-Saint-Liphard dans le département de l'Eure-et-Loir.

Conformément à l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons, Monsieur le Maire, par la présente le Résumé Non Technique de l'étude d'impact prévu au 2^e du II de l'article L. 122-3.

Ce dernier décrit de manière synthétique les caractéristiques principales du projet devant faire l'objet d'un dépôt de demande d'autorisation environnementale au moins un mois après l'adresse de ce document.

Si toutefois vous souhaitez pouvoir obtenir d'avantage d'information à son sujet je suis à votre entière disposition et vous invite à bien vouloir me solliciter aux coordonnées ci-dessous :

- Adresse e-mail : t.laspougeas@wkn-france.fr
- Téléphone : 06 74 78 38 24

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Thomas LASPOUGEAS
Chef de projets éoliens

Parc éolien des 47 Mines
Immeuble Le Sanitat, 10 rue Charles Brunelière, 44100 NANTES – Tél : 02 40 58 73 10 / Fax : 02 40 58 73 81



Votre interlocuteur : Thomas LASPOUGEAS / t.laspougeas@wkn-france.fr / 06 74 78 38 24

N° LRAR : 1A 217 636 4593 2

Objet : Transmission du Résumé Non Technique de l'étude d'impact du projet éolien des 47 Mines

Monsieur le Maire,

La société WKN France étudie un projet éolien sur la commune de Oinville-Saint-Liphard (28) depuis le mois d'octobre 2023. Après un peu plus d'un an d'étude, la société WKN France déposera prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale pour le compte de la SAS Parc éolien des 47 Mines.

Ce projet vise à l'implantation de quatre éoliennes et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Oinville-Saint-Liphard dans le département de l'Eure-et-Loir.

Conformément à l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons, Monsieur le Maire, par la présente le Résumé Non Technique de l'étude d'impact prévu au 2^e du II de l'article L. 122-3.

Ce dernier décrit de manière synthétique les caractéristiques principales du projet devant faire l'objet d'un dépôt de demande d'autorisation environnementale au moins un mois après l'adresse de ce document.

Si toutefois vous souhaitez pouvoir obtenir d'avantage d'information à son sujet je suis à votre entière disposition et vous invite à bien vouloir me solliciter aux coordonnées ci-dessous :

- Adresse e-mail : t.laspougeas@wkn-france.fr
- Téléphone : 06 74 78 38 24

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Thomas LASPOUGEAS
Chef de projets éoliens



Votre interlocuteur : Thomas LASPOUGEAS / t.laspougeas@wkn-france.fr / 06 74 78 38 24

N° LRAR : 1A 217 636 4016 6

Objet : Transmission du Résumé Non Technique de l'étude d'impact du projet éolien des 47 Mines

Monsieur le Maire,

La société WKN France étudie un projet éolien sur la commune de Oinville-Saint-Liphard (28) depuis le mois d'octobre 2023. Après un peu plus d'un an d'étude, la société WKN France déposera prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale pour le compte de la SAS Parc éolien des 47 Mines.

Ce projet vise à l'implantation de quatre éoliennes et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Oinville-Saint-Liphard dans le département de l'Eure-et-Loir.

Conformément à l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons, Monsieur le Maire, par la présente le Résumé Non Technique de l'étude d'impact prévu au 2^e du II de l'article L. 122-3.

Ce dernier décrit de manière synthétique les caractéristiques principales du projet devant faire l'objet d'un dépôt de demande d'autorisation environnementale au moins un mois après l'adresse de ce document.

Si toutefois vous souhaitez pouvoir obtenir d'avantage d'information à son sujet je suis à votre entière disposition et vous invite à bien vouloir me solliciter aux coordonnées ci-dessous :

- Adresse e-mail : t.laspougeas@wkn-france.fr
- Téléphone : 06 74 78 38 24

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Thomas LASPOUGEAS
Chef de projets éoliens



Votre interlocuteur : Thomas LASPOUGEAS / t.laspougeas@wkn-france.fr / 06 74 78 38 24

N° LRAR : 1A 217 636 4015 9

Objet : Transmission du Résumé Non Technique de l'étude d'impact du projet éolien des 47 Mines

Monsieur le Maire,

La société WKN France étudie un projet éolien sur la commune de Oinville-Saint-Liphard (28) depuis le mois d'octobre 2023. Après un peu plus d'un an d'étude, la société WKN France déposera prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale pour le compte de la SAS Parc éolien des 47 Mines.

Ce projet vise à l'implantation de quatre éoliennes et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Oinville-Saint-Liphard dans le département de l'Eure-et-Loir.

Conformément à l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons, Monsieur le Maire, par la présente le Résumé Non Technique de l'étude d'impact prévu au 2^e du II de l'article L. 122-3.

Ce dernier décrit de manière synthétique les caractéristiques principales du projet devant faire l'objet d'un dépôt de demande d'autorisation environnementale au moins un mois après l'adresse de ce document.

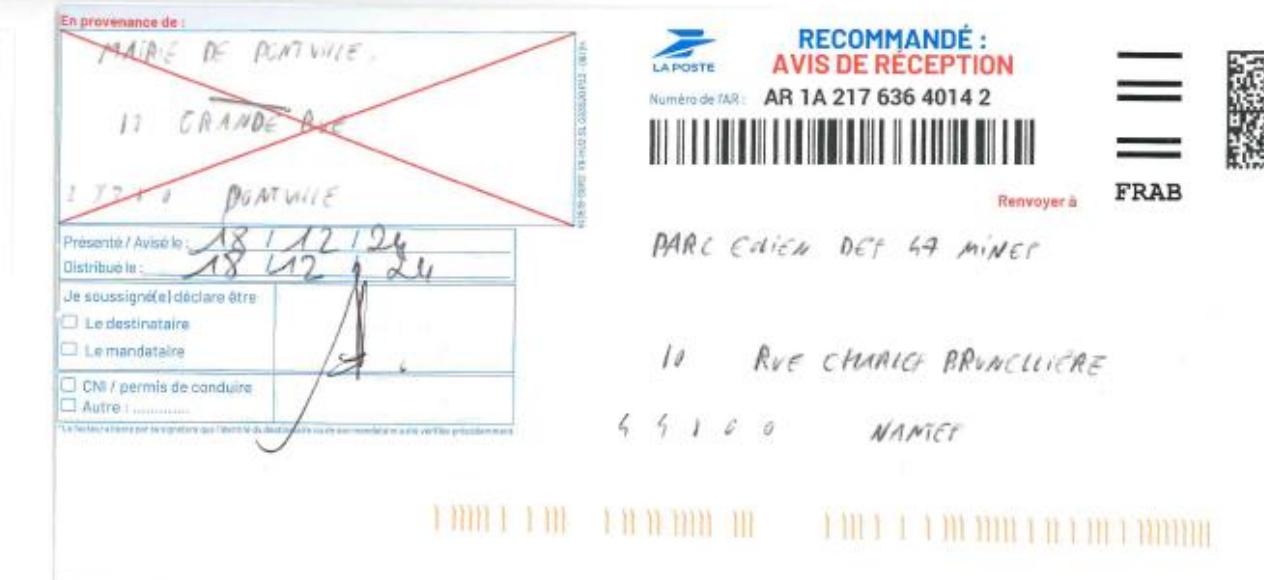
Si toutefois vous souhaitez pouvoir obtenir d'avantage d'information à son sujet je suis à votre entière disposition et vous invite à bien vouloir me solliciter aux coordonnées ci-dessous :

- Adresse e-mail : t.laspougeas@wkn-france.fr
- Téléphone : 06 74 78 38 24

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Thomas LASPOUGEAS
Chef de projets éoliens

Parc éolien des 47 Mines
Immeuble Le Sanitat, 10 rue Charles Brunellièvre, 44100 NANTES – Tél : 02 40 58 73 10 / Fax : 02 40 58 73 81



Votre interlocuteur : Thomas LASPOUGEAS / t.laspougeas@wkn-france.fr / 06 74 78 38 24

N° LRAR : 17 217 636 4014 2

Objet : Transmission du Résumé Non Technique de l'étude d'impact du projet éolien des 47 Mines

Monsieur le Maire,

La société WKN France étudie un projet éolien sur la commune de Oinville-Saint-Liphard (28) depuis le mois d'octobre 2023. Après un peu plus d'un an d'étude, la société WKN France déposera prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale pour le compte de la SAS Parc éolien des 47 Mines.

Ce projet vise à l'implantation de quatre éoliennes et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Oinville-Saint-Liphard dans le département de l'Eure-et-Loir.

Conformément à l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons, Monsieur le Maire, par la présente le Résumé Non Technique de l'étude d'impact prévu au 2^e du II de l'article L. 122-3.

Ce dernier décrit de manière synthétique les caractéristiques principales du projet devant faire l'objet d'un dépôt de demande d'autorisation environnementale au moins un mois après l'adresse de ce document.

Si toutefois vous souhaitez pouvoir obtenir d'avantage d'information à son sujet je suis à votre entière disposition et vous invite à bien vouloir me solliciter aux coordonnées ci-dessous :

- Adresse e-mail : t.laspougeas@wkn-france.fr
- Téléphone : 06 74 78 38 24

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Thomas LASPOUGEAS
Chef de projets éoliens

Parc éolien des 47 Mines
Immeuble Le Sanitat, 10 rue Charles Brunellièvre, 44100 NANTES – Tél : 02 40 58 73 10 / Fax : 02 40 58 73 81



Votre interlocuteur : Thomas LASPOUGEAS / t.laspougeas@wkn-france.fr / 06 74 78 38 24

N° LRAR : 1A 217 636 4595 6

Objet : Transmission du Résumé Non Technique de l'étude d'impact du projet éolien des 47 Mines

Monsieur le Maire,

La société WKN France étudie un projet éolien sur la commune de Oinville-Saint-Liphard (28) depuis le mois d'octobre 2023. Après un peu plus d'un an d'étude, la société WKN France déposera prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale pour le compte de la SAS Parc éolien des 47 Mines.

Ce projet vise à l'implantation de quatre éoliennes et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Oinville-Saint-Liphard dans le département de l'Eure-et-Loir.

Conformément à l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons, Monsieur le Maire, par la présente le Résumé Non Technique de l'étude d'impact prévu au 2^e du II de l'article L. 122-3.

Ce dernier décrit de manière synthétique les caractéristiques principales du projet devant faire l'objet d'un dépôt de demande d'autorisation environnementale au moins un mois après l'adresse de ce document.

Si toutefois vous souhaitez pouvoir obtenir d'avantage d'information à son sujet je suis à votre entière disposition et vous invite à bien vouloir me solliciter aux coordonnées ci-dessous :

- Adresse e-mail : t.laspougeas@wkn-france.fr
- Téléphone : 06 74 78 38 24

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Thomas LASPOUGEAS
Chef de projets éoliens

Parc éolien des 47 Mines
Immeuble Le Sanitat, 10 rue Charles Brunellière, 44100 NANTES – Tél : 02 40 58 73 10 / Fax : 02 40 58 73 81



Votre interlocuteur : Thomas LASPOUGEAS / t.laspougeas@wkn-france.fr / 06 74 78 38 24

N° LRAR : 1A 217 636 4594 9

Objet : Transmission du Résumé Non Technique de l'étude d'impact du projet éolien des 47 Mines

Monsieur le Maire,

La société WKN France étudie un projet éolien sur la commune de Oinville-Saint-Liphard (28) depuis le mois d'octobre 2023. Après un peu plus d'un an d'étude, la société WKN France déposera prochainement un dossier de demande d'autorisation environnementale pour le compte de la SAS Parc éolien des 47 Mines.

Ce projet vise à l'implantation de quatre éoliennes et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Oinville-Saint-Liphard dans le département de l'Eure-et-Loir.

Conformément à l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement, nous vous adressons, Monsieur le Maire, par la présente le Résumé Non Technique de l'étude d'impact prévu au 2^e du II de l'article L. 122-3.

Ce dernier décrit de manière synthétique les caractéristiques principales du projet devant faire l'objet d'un dépôt de demande d'autorisation environnementale au moins un mois après l'adresse de ce document.

Si toutefois vous souhaitez pouvoir obtenir d'avantage d'information à son sujet je suis à votre entière disposition et vous invite à bien vouloir me solliciter aux coordonnées ci-dessous :

- Adresse e-mail : t.laspougeas@wkn-france.fr
- Téléphone : 06 74 78 38 24

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Thomas LASPOUGEAS
Chef de projets éoliens

Parc éolien des 47 Mines
Immeuble Le Sanitat, 10 rue Charles Brunellière, 44100 NANTES – Tél : 02 40 58 73 10 / Fax : 02 40 58 73 81

Annexe 6 - Accusé de réception de la création de la société du parc éolien des 47 Mines



Numéro LRAR : AA 208 603 8075 3

Dossier suivi par : Thomas LASPOUGEAS / 06 74 78 38 24 / t.laspougeas@wkn-france.fr

Objet : Constitution d'une société par actions pour porter le projet éolien de Oinville-Saint-Liphard

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L294-1 du code de l'énergie (III, bis), nous vous informons par la présente de notre volonté de constituer une société par actions pour porter le projet éolien en cours de développement sur la commune de Oinville-Saint-Liphard.
Vous disposez d'un délai de deux mois, à compter de la réception de la présente lettre, pour proposer une offre de participation au capital de la société à créer. A l'expiration de ce délai, votre silence vaudra refus et nous procéderons à la signature des statuts.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.


Dr Jan Messer
Co-gérant WKN Ausland

Georg Boie
Co-gérant WKN Ausland1 rue du Docteur Casimir Lebel
28310 Janville-en-Beauce

Numéro LRAR : AA 208 603 8076 0

Dossier suivi par : Thomas LASPOUGEAS / 06 74 78 38 24 / t.laspougeas@wkn-france.fr
Copie : Monsieur le Maire de Oinville-Saint-Liphard

Objet : Constitution d'une société par actions pour porter le projet éolien de Oinville-Saint-Liphard

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L294-1 du code de l'énergie (III, bis), nous vous informons par la présente de notre volonté de constituer une société par actions pour porter le projet éolien en cours de développement sur la commune de Oinville-Saint-Liphard.
Vous disposez d'un délai de deux mois, à compter de la réception de la présente lettre, pour proposer une offre de participation au capital de la société à créer. A l'expiration de ce délai, votre silence vaudra refus et nous procéderons à la signature des statuts.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.


Dr Jan Messer
Co-gérant WKN Ausland

Georg Boie
Co-gérant WKN AuslandBankverbindung:
Nord-Ostsee Sparkasse
IBAN DE42 2217 5000 0165 7633 19
BIC NOLADE21NOSGeschäftsübung:
Dr. Jan Messer
Roland Stanze
Georg Christian Boie
Handelsregister:
Flensburg HRB 14283 FL
Finanzamt Flensburg:
IBAN DE42 2217 5000 0165 7633 19
BIC NOLADE21NOSBankverbindung:
Nord-Ostsee Sparkasse
IBAN DE42 2217 5000 0165 7633 19
BIC NOLADE21NOSGeschäftsübung:
Dr. Jan Messer
Roland Stanze
Georg Christian Boie
Handelsregister:
Flensburg HRB 14283 FL
Finanzamt Flensburg:
IBAN DE42 2217 5000 0165 7633 19
BIC NOLADE21NOS